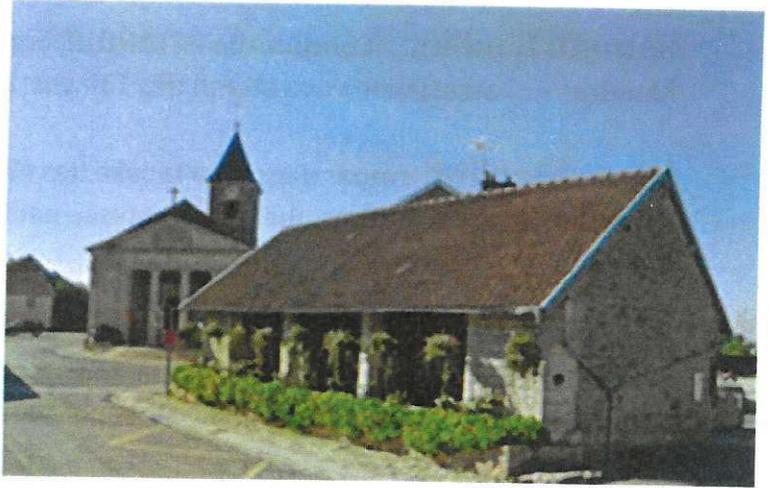




MANDRES LA COTE

Juin 2023



Le mot du Maire

Cette 1^{ère} lettre d'informations arrive avec l'été, le soleil et bientôt les vacances pour les enfants !

Ce 1^{er} semestre a connu de beaux moments festifs et conviviaux : les vœux du maire, carnaval, un après-midi jeux intergénérationnel, pâques, inauguration de l'aire de jeux et du city stade et récemment la cavalcade ! J'en profite pour remercier, à nouveau, toutes les personnes bénévoles et les élus qui se sont investis ces derniers mois pour la réalisation du char ; quelques 50 000 fleurs ont été nécessaire pour sa confection ! Merci à tous, ce fut une belle journée !

L'actualité morose (inflation, envolée des prix de l'énergie, conflits sociaux, guerre en Ukraine ...) n'entache en rien notre volonté à poursuivre nos engagements, même si certains projets vont prendre plus de temps que nous ne le souhaitons ; mais la prudence et la rigueur s'imposent en ces temps un peu compliqués.

Pour autant, côté travaux, l'enfouissement des réseaux aériens est terminé dans la rue d'Alsace et vont commencer pour la rue de Lorraine et la rue de Bourgogne. Les trottoirs rue d'Alsace vont être refaits. Côté cimetière, la procédure juridique commencée en 2018 est terminée et les travaux de reprise des concessions vont commencer prochainement. Le cimetière sera interdit au public pendant plusieurs semaines. Nous communiquerons les dates rapidement.

La restauration de la toiture de l'église devrait débutée en septembre.

Je vous souhaite un bel été,

Isabelle LARDIN, Maire

PROCHAINES ANIMATIONS DANS LA COMMUNE : A NOTER DANS VOS AGENDAS...

- **Samedi 24 juin** : c'est le retour de la TART A TOUT : le rendez-vous est donné au parc de la Cure, par la toute nouvelle association du village : LES 6 TROUILLES.
- **Samedi 8 juillet** : Concours de PETANQUE organisé par le club de foot « le réveil sportif de Mandres » : l'association vous attend dès 13h vers le stade de foot.
- **Jeudi 13 juillet** : repas dansant à la salle des fêtes, animé par PRESTA DJ ; retraite aux flambeaux et feu d'artifices. Buvette organisée par l'association de chasse.
- **Vendredi 14 juillet** : animations diverses au parc de la cure : jeu de quilles, concours de fléchettes, pêche à la ligne, tombola des dames, courses en sac, courses à l'œuf... Buvette et barbecue- frites proposées par l'association de chasse.
- **Samedi 9 septembre** : Une brocante est organisée par le comité des fêtes le SAMEDI 9 SEPTEMBRE, week end de la fête patronale au village. L'emplacement est gratuit, inscription obligatoire. Le bordereau de réservation sera bientôt disponible en mairie et/ou en ligne sur le site de la commune.

MAISONS FLEURIES

Le Conseil Départemental lance son concours des maisons fleuries.

Si vous souhaitez participer, merci de nous transmettre, AVANT LE 1^{ER} JUILLET, 4 photos maximum de votre maison fleurie et/ou jardin fleuri, à l'adresse mail de la mairie : mairiedemandres@wanadoo.fr



TRANSPORT : L'Agglomération de Chaumont assurera pour la prochaine rentrée scolaire, l'organisation et la gestion de la majorité des circuits scolaires présents sur son ressort territorial. Cette nouvelle organisation à l'échelle du territoire de l'Agglomération permettra d'assurer un service optimal et équitable à tous. Les fiches d'inscriptions aux transports scolaires nous parviendront en mairie début juillet. Le service sera très certainement payant pour les familles à la rentrée, nous vous tiendrons informés de la décision du conseil communautaire du 27 juin prochain.

URBANISME : Il est rappelé que certains travaux (construction nouvelle, ravalement de façade, piscine, clôture, murs, agrandissement, modification de l'aspect extérieur...) doivent faire l'objet soit d'une déclaration de travaux soit d'un dépôt de permis de construire. Il est obligatoire de faire l'une ou l'autre de ces déclarations AVANT la réalisation des travaux.

Renseignez-vous en mairie pour savoir si les travaux que vous envisagez de faire sont déclarables ou non. Ces démarches peuvent être faites par voie dématérialisée sur la plateforme : sve.sirap.fr mais également et toujours en format « papier ».

ET TOUJOURS LES RAPPELS « Bien Vivre Ensemble »

- Les beaux jours incitant les habitants à entreprendre divers travaux de bricolage ou de jardinage, je viens vous rappeler les règles de bon voisinage :
« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc...ne peuvent être effectuées que ;
 - les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 19 h 30,
 - les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
 - les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

- Feu : il est formellement interdit d'allumer un feu dans son jardin pour brûler ses déchets verts (feuilles, branches, herbes sèches...) et autres objets. Une déchetterie est à votre disposition à Nogent et est ouverte du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. La déchetterie est fermée le jeudi.

- Il est rappelé aux propriétaires ou possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. De plus, il est demandé aux propriétaires d'animaux de bien vouloir ramasser les déjections lors des promenades.

- Le village est fleuri : merci de respecter le travail de l'employé communal et des élus qui se sont investis à fleurir la commune. Il est déjà à regretter la disparition et dégradation de certaines plantes et fleurs dans certains massifs...

ARRETE PREFECTORAL VIGILANCE SECHERESSE 2023 :

Madame Anne CORNET, préfète de la Haute-Marne, a décidé de placer , depuis vendredi 16 juin, le département en vigilance sécheresse pour encourager tous les acteurs à limiter, d'ores et déjà, leur consommation d'eau, en respectant les conseils suivants :

- éviter de laisser couler l'eau longtemps ;
- ne faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins ;
- utiliser l'eau de lavage des légumes et des fruits pour arroser les plantes ;
- prendre une douche plutôt qu'un bain (un bain = 150 litres, une douche rapide = 30 à 40 litres) ;
- couper l'eau quand vous vous brossez les dents, vous lavez les mains ou vous rasez (réduction de votre consommation d'eau de moitié) ;
- se renseigner auprès de votre mairie lorsque vous souhaitez remplir votre piscine ou lorsque vous souhaitez réaliser des travaux susceptibles de consommer beaucoup d'eau ;
- arroser tard le soir pour éviter les pertes par évaporation aux heures les plus chaudes, l'eau utilisée entre 9 h et 20 h disparaît en quasi-totalité par évaporation ;
- pour les collectivités et les professionnels : vous pouvez dès à présent organiser l'arrosage en dehors des périodes chaudes, fermer les fontaines à circuit ouvert, et différer dès à présent les travaux très consommateurs d'eau et réparer au plus vite les éventuelles fuites d'eau (une fuite goutte à goutte peut représenter 35 000 litres d'eau par an) ;

Cette vigilance s'applique quelle que soit l'origine de l'eau, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement (nappe en équilibre avec les rivières), ou de puits personnels.

ETAT CIVIL DU 1ER SEMESTRE

Décès : Annie DORMOY le 18 janvier, Rabah YABOUS le 21 février, Michel MOUSSU le 10 mars , Antoinette ROUSSEL le 27 mars, Geneviève VOYOT le 29 mai.

Naissances : Bienvenus à Koleen THORD née le 14 mars, Solann MARTIN né le 28 janvier, Suzanne CHENU née le 30 janvier, Maëlys DURAND le 12 avril, Aisha SHALA le 29 avril.

Mariage : Félicitations aux 1ers mariés de l'année, Géraldine et Adrien RAGOT le 17 juin.



Cavalcade 2023